

TÉLÉASSISTANCE

DÉPARTEMENT

64



Personnes âgées



Personnes en situation
de handicap



Personnes isolées



Personnes dépendantes

Un service disponible
24h/24 et 7j/7

avec

 **europ
assistance**
*you live we care**

pour


**PYRENEES
ATLANTIQUES**
LE DÉPARTEMENT

PLUS PROCHE,
PLUS SOLIDAIRE

www.le64.fr  

* Vous vivez, nous veillons

Dispositions Particulières Téléassistance

Exemplaire à retourner complété et signé par le(s) Bénéficiaire(s) et le Souscripteur à :
EUROP TÉLÉASSISTANCE - 1, promenade de la Bonnette - 92230 Gennevilliers
ou par e-mail à : teleassistance64@europ-assistance.fr

BÉNÉFICIAIRE(S)

Bénéficiaire 1 : M. Mme

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance [] [] [] [] [] [] [] []

Adresse complète N° _____ Rue _____

Bâtiment _____ Escalier _____ Étage _____ Porte _____ Immeuble Pavillon

Code postal [] [] [] [] [] [] Ville _____

Code d'entrée 1 _____ Code d'entrée 2 _____

Téléphone fixe [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Téléphone mobile [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

E-mail Bénéficiaire 1 _____

E-mail Bénéficiaire 2 _____

Opérateur téléphonique _____ Dégroupage total : oui non

Animaux domestiques : oui non

Sous tutelle ou curatelle : oui non

Si oui, Nom _____

Si oui, Nom _____

Percevez-vous l'APA ? oui non

Nom de la structure SAAD _____

Code postal [] [] [] [] [] [] Ville _____

Téléphone fixe [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Téléphone mobile [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

E-mail _____

Nom _____

Prénom _____

Adresse complète N° _____ Rue _____

Code postal [] [] [] [] [] [] Ville _____

Téléphone cabinet [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom _____

Prénom _____

Téléphone Domicile [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Téléphone mobile [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

E-mail _____

Les données personnelles seront supprimées, une fois l'installation effectuée.

TARIFS ABONNEMENT ET OPTIONS*

PRESTATION DE BASE incluant la fourniture du transmetteur, d'un déclencheur (un second déclencheur est fourni gratuitement pour un couple), l'installation, la maintenance et la dépose du Matériel au Domicile, la formation des bénéficiaires, l'écoute 7j/7 et 24h/24, l'accès aux prestations complémentaires incluses.

**Tarif net
TTC/mois**

8,76 €

PRESTATIONS OPTIONNELLES

Matériels	Tarif net TTC/mois
<input type="checkbox"/> Détecteur de chute	3,00 €
<input type="checkbox"/> Détecteur de fumée	3,00 €
<input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	7,08 €
<input type="checkbox"/> Détecteur d'inactivité	3,00 €
<input type="checkbox"/> Boîte à clés	9,60 €
<input type="checkbox"/> Téléassistance mobile (avec carte SIM 1 heure)	19,20 €
<input type="checkbox"/> Appels de convivialité (1 appel hebdomadaire)	13,56 €

Pas de frais d'installation, de résiliation, ni de frais de dossier – Aucun engagement de durée.

Coût mensuel Total (abonnement de base + options choisies) | | | | , | | | | € **TTC/mois**

* Tarifs TTC/mois applicables à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'à parution des nouveaux tarifs incluant la TVA au taux légalement en vigueur. Conformément aux Dispositions Générales, le prix de l'abonnement est révisé à la date anniversaire du contrat de délégation de service public.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Par prélèvement automatique, le 5 de chaque mois (joindre obligatoirement un R.I.B. et compléter le mandat de prélèvement SEPA ci-contre).

Par chèque annuel (12 fois le montant du solde mensuel) libellé à l'ordre d'Europ Téléassistance.

Frais forfaitaires en cas de perte, de vol, détérioration ou défaut de restitution de Matériel : 150 € TTC pour le Transmetteur, 30 € TTC pour le Médaillon ou le Bracelet, 80 € TTC pour la Boîte à clés, 50 € pour le DéTECTEUR de chute, 60 € pour le DéTECTEUR de fumée, 70 € pour le DéTECTEUR d'inactivité, 145 € pour la Téléassistance mobile et 175 € pour le DéTECTEUR de gaz.

PARRAINS : DÉPOSITAIRES DES CLÉS / PERSONNES À PRÉVENIR

Nom _____ Prénom _____ Année de naissance | | | |

Dépositaire des clés Personne à prévenir Lien de parenté _____

Adresse _____

Code postal | | | | | Ville _____

Téléphone Domicile | | | | | | | | | | Distance du Domicile en km _____ en temps _____

Téléphone professionnel | | | | | | | | | | Téléphone mobile | | | | | | | | | | | |

E-mail _____

Nom _____ Prénom _____ Année de naissance | | | |

Dépositaire des clés Personne à prévenir Lien de parenté _____

Adresse _____

Code postal | | | | | Ville _____

Téléphone Domicile | | | | | | | | | | Distance du Domicile en km _____ en temps _____

Téléphone professionnel | | | | | | | | | | Téléphone mobile | | | | | | | | | | | |

E-mail _____

Nom _____ Prénom _____ Année de naissance | | | |

Dépositaire des clés Personne à prévenir Lien de parenté _____

Adresse _____

Code postal | | | | | Ville _____

Téléphone Domicile | | | | | | | | | | Distance du Domicile en km _____ en temps _____

Téléphone professionnel | | | | | | | | | | Téléphone mobile | | | | | | | | | | | |

E-mail _____

DONNÉES PERSONNELLES

Toutes les informations recueillies lors de la souscription à l'un de nos services et lors de la réalisation des prestations sont nécessaires à l'exécution des engagements que nous prenons à votre égard. À défaut de réponse aux renseignements demandés, le Délégué sera dans l'impossibilité de vous fournir le service auquel vous souhaitez souscrire. Ces informations sont uniquement destinées aux services du Délégué en charge de votre contrat et pourront être transmises pour les seuls besoins de la réalisation du service à des prestataires et/ou partenaires du Délégué participant à l'exécution des prestations. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ainsi que de la limitation du traitement et de la portabilité des informations vous concernant en écrivant à : EUROPE TÉLÉASSISTANCE – 1, promenade de la Bonnette – 92230 Gennevilliers.

Le Délégué respecte la réglementation sur la protection des données personnelles. Les données personnelles concernant les Souscripteur, Bénéficiaire(s), Parrains et Personne à contacter, traitées par le Délégué sont nécessaires à l'exécution du présent contrat. Ces données sont destinées au Délégué, et à ses prestataires et/ou partenaires, qui participent à l'exécution des prestations. Elles sont conservées au maximum pendant cinq années à l'issue du contrat. Conformément à la réglementation sur la protection des données en vigueur, le Bénéficiaire, le Souscripteur et les Parrains disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ainsi que la limitation du traitement et de la portabilité des informations les concernant en écrivant, soit par voie postale, à : EUROPE TÉLÉASSISTANCE – à l'attention du Délégué à la protection des données – 1, promenade de la Bonnette – 92230 Gennevilliers, soit par e-mail à : protectionsdesdonnees@europ-assistance.fr. Le cas échéant, les Souscripteur, Bénéficiaire et/ou Parrains peuvent introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Liberté.

Nous vous invitons à lire attentivement les informations suivantes et à confirmer votre accord en signant les présentes Dispositions Particulières :

- « Je m'engage à obtenir l'autorisation des personnes désignées aux Dispositions Particulières pour la transmission et l'enregistrement des données personnelles les concernant et ainsi rendre le service de Téléassistance ».
- « Je (nous) reconnais(sons) avoir pris connaissance et accepter les Dispositions Particulières et les Dispositions Générales de Téléassistance du présent contrat ».
- « Je (nous) reconnais(sons) être informé(e)(s) que toutes les conversations téléphoniques que je (nous) pourrais (pourrions) échanger avec la Centrale d'écoute de Téléassistance du Délégué peuvent faire l'objet d'un enregistrement, dans le cadre du suivi de la qualité des services et de la formation des personnels, conservé pendant 2 mois, avant destruction ».
- « Je (nous) reconnais(sons) être informé(s) de la nécessité d'informer le Délégué en cas de changement d'abonnement téléphonique ».
- « Je (nous) soussigné (soussignons) autorise (autorisons) le Délégué à me (nous) faire parvenir les moyens de secours appropriés et en cas de défaillance de mon (notre) comité de parrainage (personnes dépositaires des clés du Domicile du (des) Bénéficiaire(s)) accepte (acceptons) que ceux-ci pénètrent mon (notre) Domicile par tout moyen utile pour me (nous) porter assistance sans que le Délégué ne puisse en aucun cas être tenue responsable des éventuels dégâts en résultant (porte, vitres, etc.). Je m'engage (nous nous engageons) par ailleurs à prendre en charge les frais occasionnés ainsi que les éventuels frais ou honoraires réclamés par les services de secours ».
- « J' (nous) autorise (autorisons) le Délégué à transmettre au Département des Pyrénées Atlantiques les données personnelles du (des) Bénéficiaire(s) et le déroulement des interventions me concernant ; ceci pour leur permettre de faire un suivi de mon dossier et effectuer un contrôle de la qualité du service délivré ».
- « Je (nous) reconnais(sons) être informé(s) de la collecte de mes données personnelles et de leur traitement par le Délégué pour la finalité précitée, suite au contrat souscrit ».
- « Je (nous) reconnais(sons) être informé(s) de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la commission National Informatique et Libertés (CNIL) ».

Fait à _____ Souscrit le

Nom, prénom et signature
du **Bénéficiaire 1**

Nom, prénom et signature
du **Bénéficiaire 2 (si couple)**

Nom, prénom et signature
du **Souscripteur**
(si différent du bénéficiaire)



Europ Téléassistance

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 € – 453 798 647 RCS Nanterre – Agréée Services à la personne sous le numéro N/040908/F092/S/055
Siège social : 1, promenade de la Bonnette – 92230 Gennevilliers – Adresse postale : 92633 Gennevilliers cedex – Tél. : 01 41 85 86 86 – N° TVA : FR 80453798647

*Vous vivez, nous veillons

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

FR45ZZZ545892
Identifiant créancier SEPA

Référence unique du mandat
correspond à votre N° de contrat et
vous sera communiquée ultérieurement

COORDONNÉES DU DÉBITEUR

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : Ville : _____

IBAN :

BIC : _____

CRÉANCIER

EUROP TÉLÉASSISTANCE
1, promenade de la Bonnette – 92230 Gennevilliers

À _____ le :

Signature :

Type de paiement : Paiement récurrent

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Europ Téléassistance à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Europ Téléassistance. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Pour toute question ou modification relative à votre mandat de prélèvement SEPA vous pouvez joindre **EUROP TÉLÉASSISTANCE** par e-mail à gestion-client@europ-assistance.fr ou à l'adresse suivante : **EUROP TÉLÉASSISTANCE** – 1, promenade de la Bonnette – 92633 Gennevilliers cedex ou par téléphone au 01 41 85 85 41.

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Dispositions Particulières Téléassistance

Exemplaire à conserver

BÉNÉFICIAIRE(S)

Bénéficiaire 1 : M. Mme

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance

Adresse complète N° _____ Rue _____

Bâtiment _____ Escalier _____ Étage _____ Porte _____ Immeuble Pavillon

Code postal Ville _____

Code d'entrée 1 _____

Téléphone fixe

E-mail Bénéficiaire 1 _____

E-mail Bénéficiaire 2 _____

Opérateur téléphonique _____

Dégroupage total : oui non

Animaux domestiques : oui non

Sous tutelle ou curatelle : oui non

Si oui, Nom _____

Sous tutelle ou curatelle : oui non

Si oui, Nom _____

Percevez-vous l'APA ? oui non

Nom de la structure SAAD _____

SOUSCRIPTEUR (à remplir uniquement si le bénéficiaire n'est pas le souscripteur)

M. Mme

Nom _____

Prénom _____

Adresse complète N° _____ Rue _____

Code postal Ville _____

Téléphone fixe

Téléphone mobile

E-mail _____

MÉDECIN TRAITANT

Nom _____

Prénom _____

Adresse complète N° _____ Rue _____

Code postal Ville _____

Téléphone cabinet

PERSONNE À CONTACTER POUR L'INSTALLATION (si différente du bénéficiaire ou du souscripteur)

Nom _____

Prénom _____

Téléphone Domicile

Téléphone mobile

E-mail _____

Les données personnelles seront supprimées, une fois l'installation effectuée.

TARIFS ABONNEMENT ET OPTIONS*

PRESTATION DE BASE incluant la fourniture du transmetteur, d'un déclencheur (un second déclencheur est fourni gratuitement pour un couple), l'installation, la maintenance et la dépose du Matériel au Domicile, la formation des bénéficiaires, l'écoute 7j/7 et 24h/24, l'accès aux prestations complémentaires incluses.

Tarif net
TTC/mois

8,76 €

PRESTATIONS OPTIONNELLES

Matériels	Tarif net TTC/mois
<input type="checkbox"/> Détecteur de chute	3,00 €
<input type="checkbox"/> Détecteur de fumée	3,00 €
<input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	7,08 €
<input type="checkbox"/> Détecteur d'inactivité	3,00 €
<input type="checkbox"/> Boîte à clés	9,60 €
<input type="checkbox"/> Téléassistance mobile (avec carte SIM 1 heure)	19,20 €
<input type="checkbox"/> Appels de convivialité (1 appel hebdomadaire)	13,56 €

Pas de frais d'installation, de résiliation, ni de frais de dossier – Aucun engagement de durée.

Coût mensuel Total (abonnement de base + options choisies) | | | | |,| | | | € TTC/mois

* Tarifs TTC/mois applicables à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'à parution des nouveaux tarifs incluant la TVA au taux légalement en vigueur. Conformément aux Dispositions Générales, le prix de l'abonnement est révisé à la date anniversaire du contrat de délégation de service public.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Par prélèvement automatique, le 5 de chaque mois (joindre obligatoirement un R.I.B. et compléter le mandat de prélèvement SEPA ci-contre).

Par chèque annuel (12 fois le montant du solde mensuel) libellé à l'ordre d'Europ Téléassistance.

Frais forfaitaires en cas de perte, de vol, détérioration ou défaut de restitution de Matériel : 150 € TTC pour le Transmetteur, 30 € TTC pour le Médaillon ou le Bracelet, 80 € TTC pour la Boîte à clés, 50 € pour le Détecteur de chute, 60 € pour le Détecteur de fumée, 70 € pour le Détecteur d'inactivité, 145 € pour la Téléassistance mobile et 175 € pour le Détecteur de gaz.

PARRAINS : DÉPOSITAIRES DES CLÉS / PERSONNES À PRÉVENIR

Nom _____ Prénom _____ Année de naissance | | | | |

Dépositaire des clés Personne à prévenir Lien de parenté _____

Adresse _____

Code postal | | | | | Ville _____

Téléphone Domicile | | | | | | | | | | Distance du Domicile en km _____ en temps _____

Téléphone professionnel | | | | | | | | | | Téléphone mobile | | | | | | | | | |

E-mail _____

Nom _____ Prénom _____ Année de naissance | | | | |

Dépositaire des clés Personne à prévenir Lien de parenté _____

Adresse _____

Code postal | | | | | Ville _____

Téléphone Domicile | | | | | | | | | | Distance du Domicile en km _____ en temps _____

Téléphone professionnel | | | | | | | | | | Téléphone mobile | | | | | | | | | |

E-mail _____

Nom _____ Prénom _____ Année de naissance | | | | |

Dépositaire des clés Personne à prévenir Lien de parenté _____

Adresse _____

Code postal | | | | | Ville _____

Téléphone Domicile | | | | | | | | | | Distance du Domicile en km _____ en temps _____

Téléphone professionnel | | | | | | | | | | Téléphone mobile | | | | | | | | | |

E-mail _____

DONNÉES PERSONNELLES

Toutes les informations recueillies lors de la souscription à l'un de nos services et lors de la réalisation des prestations sont nécessaires à l'exécution des engagements que nous prenons à votre égard. À défaut de réponse aux renseignements demandés, le Délégué sera dans l'impossibilité de vous fournir le service auquel vous souhaitez souscrire. Ces informations sont uniquement destinées aux services du Délégué en charge de votre contrat et pourront être transmises pour les seuls besoins de la réalisation du service à des prestataires et/ou partenaires du Délégué participant à l'exécution des prestations. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ainsi que de la limitation du traitement et de la portabilité des informations vous concernant en écrivant à : EUROPE TÉLÉASSISTANCE – 1, promenade de la Bonnette – 92230 Gennevilliers.

Le Délégué respecte la réglementation sur la protection des données personnelles. Les données personnelles concernant les Souscripteur, Bénéficiaire(s), Parrains et Personne à contacter, traitées par le Délégué sont nécessaires à l'exécution du présent contrat. Ces données sont destinées au Délégué, et à ses prestataires et/ou partenaires, qui participent à l'exécution des prestations. Elles sont conservées au maximum pendant cinq années à l'issue du contrat. Conformément à la réglementation sur la protection des données en vigueur, le Bénéficiaire, le Souscripteur et les Parrains disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ainsi que la limitation du traitement et de la portabilité des informations les concernant en écrivant, soit par voie postale, à : EUROPE TÉLÉASSISTANCE – à l'attention du Délégué à la protection des données – 1, promenade de la Bonnette – 92230 Gennevilliers, soit par e-mail à : protectionsdesdonnees@europ-assistance.fr. Le cas échéant, les Souscripteur, Bénéficiaire et/ou Parrains peuvent introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Liberté.

Nous vous invitons à lire attentivement les informations suivantes et à confirmer votre accord en signant les présentes Dispositions Particulières :

- « Je m'engage à obtenir l'autorisation des personnes désignées aux Dispositions Particulières pour la transmission et l'enregistrement des données personnelles les concernant et ainsi rendre le service de Téléassistance ».
- « Je (nous) reconnais(sons) avoir pris connaissance et accepter les Dispositions Particulières et les Dispositions Générales de Téléassistance du présent contrat ».
- « Je (nous) reconnais(sons) être informé(e)(s) que toutes les conversations téléphoniques que je (nous) pourrais (pourrions) échanger avec la Centrale d'écoute de Téléassistance du Délégué peuvent faire l'objet d'un enregistrement, dans le cadre du suivi de la qualité des services et de la formation des personnels, conservé pendant 2 mois, avant destruction ».
- « Je (nous) reconnais(sons) être informé(s) de la nécessité d'informer le Délégué en cas de changement d'abonnement téléphonique ».
- « Je (nous) soussigné (soussignons) autorise (autorisons) le Délégué à me (nous) faire parvenir les moyens de secours appropriés et en cas de défaillance de mon (notre) comité de parrainage (personnes dépositaires des clés du Domicile du (des) Bénéficiaire(s)) accepte (acceptons) que ceux-ci pénètrent mon (notre) Domicile par tout moyen utile pour me (nous) porter assistance sans que le Délégué ne puisse en aucun cas être tenu responsable des éventuels dégâts en résultant (porte, vitres, etc.). Je m'engage (nous nous engageons) par ailleurs à prendre en charge les frais occasionnés ainsi que les éventuels frais ou honoraires réclamés par les services de secours ».
- « J' (nous) autorise (autorisons) le Délégué à transmettre au Département des Pyrénées Atlantiques les données personnelles du (des) Bénéficiaire(s) et le déroulement des interventions me concernant ; ceci pour leur permettre de faire un suivi de mon dossier et effectuer un contrôle de la qualité du service délivré ».
- « Je (nous) reconnais(sons) être informé(s) de la collecte de mes données personnelles et de leur traitement par le Délégué pour la finalité précitée, suite au contrat souscrit ».
- « Je (nous) reconnais(sons) être informé(s) de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la commission National Informatique et Libertés (CNIL) ».

Fait à _____ Souscrit le

Nom, prénom et signature
du **Bénéficiaire 1**

Nom, prénom et signature
du **Bénéficiaire 2 (si couple)**

Nom, prénom et signature
du **Souscripteur**
(si différent du bénéficiaire)



Europ Téléassistance

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 € – 453 798 647 RCS Nanterre – Agréée Services à la personne sous le numéro N/040908/F092/S/055
Siège social : 1, promenade de la Bonnette – 92230 Gennevilliers – Adresse postale : 92633 Gennevilliers cedex – Tél. : 01 41 85 86 86 – N° TVA : FR 80453798647

* Vous vivez, nous veillons

ANNULATION DE COMMANDE

**Pour renoncer à votre commande, vous devez compléter et signer ce formulaire détachable.
Envoyez-le par lettre recommandée avec accusé de réception avant 14 jours à :**

EUROP TÉLÉASSISTANCE – 1, promenade de la Bonnette – 92230 Gennevilliers

Je soussigné (Nom, Prénom du Souscripteur) _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Déclare, par la présente, renoncer à ma souscription à l'abonnement Téléassistance.

Date de commande

Signature du Souscripteur :

Dispositions Générales **Téléassistance**

1 GÉNÉRALITÉS

Les présentes Dispositions Générales de **Téléassistance64**, service départemental de Téléassistance des Pyrénées-Atlantiques, déterminent les prestations qui seront fournies aux bénéficiaires ci-dessous par le Déléataire de service public départemental de Téléassistance64 (groupement constitué par les sociétés Europ Téléassistance et Europ Assistance France), conformément à la Délégation de Service Public conclue avec le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Le dispositif de **Téléassistance64**, mis en place par le département des Pyrénées-Atlantiques, est au profit des personnes âgées d'au moins 60 ans ou adultes en situation de handicap ayant leur Domicile sur le territoire départemental.

Dans les présentes Dispositions Générales, le Déléataire est remplacé par le terme « Nous ».

A. L'ENSEMBLE DU CONTRAT

1. SOUSCRIPTEUR

Dans les présentes Dispositions Générales, on désigne par le terme « Souscripteur », toute personne physique ayant signé avec le Déléataire un contrat de **Téléassistance64**.

ATTENTION : En cas de souscription pour un tiers, le Souscripteur ne sera pas éligible aux avantages fiscaux prévus dans le cadre des Services à la personne, ceux-ci étant dans ce cas souscrits au bénéfice de tiers sauf cas particuliers. Pour les connaître, nous vous invitons à consulter la Loi de finances française en vigueur.

2. ABONNEMENT

Par « Abonnement », on entend la souscription par une personne physique (répondant à la définition du Souscripteur) auprès du Déléataire qui assure les prestations décrites ci-dessous. Cet Abonnement peut être souscrit par le Souscripteur pour son propre compte et/ou pour le compte de personnes physiques bénéficiaires, telles que définies ci-après.

3. BÉNÉFICIAIRE(S)

Dans les présentes Dispositions Générales, le(s) Bénéficiaire(s) est (sont) désigné(s) par le terme « Vous ».

Sont considérés comme Bénéficiaires, le Souscripteur et/ou son conjoint, concubin notoire ou pacsé dans le cadre d'un couple vivant sous le même toit et concerne uniquement la (les) personne(s) physique(s) mentionnée(s) aux Dispositions Particulières.

Le(s) Bénéficiaire(s) doit (doivent) obligatoirement être domicilié(s) dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

4. NOUS / LE DÉLÉGATAIRE

Au sein des présentes Dispositions Générales par le terme « Nous » on entend le Déléataire du service public départemental de Téléassistance (groupement constitué des Sociétés EUROPE TÉLÉASSISTANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 453 798 647, dont le siège social sis 1, promenade de la Bonnette – 92230 Gennevilliers et EUROPE ASSISTANCE FRANCE, Société Anonyme au capital de 2 464 320 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 403 147 903, dont le siège social est sis 1, promenade de la Bonnette – 92230 Gennevilliers).

5. PARRAINS

Désigne la (les) personne(s) désignée(s) par le Bénéficiaire dans son dossier de souscription et ayant accepté d'être contactée(s) par la Centrale d'écoute pour intervenir au Domicile du Bénéficiaire sur simple appel d'EUROP TÉLÉASSISTANCE. Chaque parrain doit être dépositaire des clés du logement du Bénéficiaire.

6. DOMICILE

Désigne le lieu principal et habituel d'habitation du Bénéficiaire figurant comme Domicile sur son avis d'imposition sur le revenu ou tout autre justificatif de Domicile. Il est situé sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques et son adresse figure aux Dispositions Particulières du contrat.

7. MATÉRIEL

Désigne l'ensemble des éléments mis à votre disposition pour l'exécution du service tels que :

- Le Transmetteur,
- le Médaillon,
- les périphériques optionnels.

8. CENTRALE D'ÉCOUTE

Désigne la centrale de réception et de traitement des appels gérée par EUROP TÉLÉASSISTANCE et permettant à celle-ci de mettre en œuvre les Prestations d'Assistance définies au présent document.

9. ÉMETTEUR

Désigne le petit appareil portable fourni avec le Transmetteur de Téléassistance permettant au bénéficiaire de déclencher, par simple pression, un appel d'urgence vers la Centrale d'écoute. Il peut se présenter sous la forme :

- soit d'un médaillon,
- soit d'un bracelet,
- soit d'un déclencheur spécifique aux personnes handicapées,
- soit d'un détecteur de chute (prestation optionnelle).

10. TRANSMETTEUR DE TÉLÉASSISTANCE OU « TRANSMETTEUR »

Désigne le boîtier principal installé dans le logement du Bénéficiaire, et permettant d'envoyer un signal d'alarme à la Centrale d'écoute.

11. DÉTECTEUR DE CHUTE (OPTION)

Dispositif permettant de détecter automatiquement une chute brutale. En cas de détection de chute lourde par perte d'altitude et une non reprise d'altitude, une alarme est générée à la Centrale d'écoute. Celle-ci peut aussi être déclenchée par simple appui sur la touche présente sur le détecteur.

ATTENTION : il se peut que certaines chutes (telles que chute molle, chute/descente contrôlée contre un mur ou sur une chaise) ne soient pas détectées. Dans ce cas, le porteur doit déclencher manuellement l'alarme par simple appui sur la touche présente sur le détecteur.

12. DÉTECTEUR DE FUMÉE (OPTION)

Dispositif permettant de détecter la présence de fumée au Domicile. En cas de détection de fumée, il déclenche une alarme sonore localement et génère un signal d'alarme envoyé à la Centrale d'écoute.

13. DÉTECTEUR DE GAZ (OPTION)

Dispositif permettant de détecter rapidement une concentration anormale de gaz domestique (Butane, Propane ou gaz de ville). Le Détecteur déclenche une alarme locale chez le Bénéficiaire et en génère une autre à la Centrale d'écoute.

14. DÉTECTEUR D'INACTIVITÉ (OPTION)

Dispositif permettant de détecter le mouvement d'une personne dans le lieu d'installation du produit. En cas de non détection de mouvement pendant une période donnée, le Transmetteur génère un signal d'alarme à la Centrale d'écoute.

15. DISPOSITIF DE GÉOLOCALISATION OU « TÉLÉASSISTANCE MOBILE » (OPTION)

Dispositif de Téléassistance composé d'un téléphone mobile et d'un médaillon permettant de déclencher un appel d'urgence. Ce dispositif vient en complément de la prestation de Téléassistance basique.

16. BOÎTE À CLÉS (OPTION)

Dispositif permettant de donner l'accès au Domicile au service de secours sans casse (fenêtre, porte d'entrée...). La fourniture du double des clés ainsi que la mise à disposition des clés dans la boîte des clés est de la responsabilité du Souscripteur.

17. APPELS DE CONVIVIALITÉ (OPTION)

Dispositif consistant en un appel hebdomadaire de convivialité d'environ 15 minutes. Le but de l'appel est d'échanger avec le Bénéficiaire et d'informer, le cas échéant, ses contacts de proximité en cas de besoin émis ou détecté.

B. CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Pour pouvoir bénéficier des prestations de Téléassistance, Vous vous engagez à nous retourner :

- les Dispositions Particulières dûment complétées et signées,
- le cas échéant, le mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé.

Vous conservez les présentes Dispositions Générales. Lors du raccordement de l'appareil à notre Centrale d'écoute, un avis de mise en service, signé par vos soins, nous sera renvoyé par le technicien installateur selon les modalités d'installation précisées au chapitre 1-F-2 à l'adresse suivante :

EUROP TÉLÉASSISTANCE – Service Gestion Clients
1, promenade de la Bonnette
92633 Gennevilliers cedex
ou par fax au : 01 41 85 88 80

Vous devez inscrire sur les Dispositions Particulières, les coordonnées d'une (1) à trois (3) personnes (Parrains) auxquelles Vous acceptez de confier les clés de votre Domicile. L'une ou l'autre de ces personnes pourra être sollicitée en cas d'assistance pour procéder à l'ouverture des portes de votre Domicile afin de vous porter assistance et de faciliter, le cas échéant, l'intervention des secours.

Vous vous engagez à recueillir préalablement l'accord de ces personnes pour être vos Parrains et Vous assumez seul(e) la responsabilité de votre choix et des conséquences pouvant en découler.

En cas de modification ou d'indisponibilité temporaire des Parrains, Vous devrez nous informer de ces changements immédiatement par courrier ou par e-mail.

Vous êtes informé(e) que la signature des Dispositions Particulières vaut adhésion aux présentes Dispositions Générales.

Ainsi, Vous acceptez également que l'ensemble de vos communications interphoniques avec notre Centrale d'écoute, ainsi que les contacts téléphoniques avec Nous et vos Parrains pour organiser l'assistance, fassent l'objet d'un enregistrement continu des conversations, lequel sera conservé par Nous pendant deux (2) mois à compter de la date de votre appel.

2. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

EUROP TÉLÉASSISTANCE, en sa qualité de responsable de traitement, recueille des informations Vous concernant et met en œuvre un traitement de ces informations, ce traitement ayant pour finalités la gestion du matériel de Téléassistance, la gestion de l'enregistrement des conversations téléphoniques avec ses salariés ou ceux de ses sous-traitants aux fins de les former, évaluer et d'améliorer la qualité de service.

EUROP ASSISTANCE France, en sa qualité de responsable de traitement, recueille des informations Vous concernant et met en œuvre un traitement de ces informations, ce traitement ayant pour finalités l'élaboration des statistiques commerciales et des études actuarielles et la gestion des contentieux potentiels et la mise en œuvre des dispositions légales.

Le/la Bénéficiaire est informé(e) et accepte que ses données personnelles soient traitées pour les seules finalités précitées. Ce traitement n'implique pas de prospection commerciale.

Les données collectées, notamment dans le Dossier de souscription et lors de prestations de Téléassistance, sont obligatoires. En cas de refus de communication de ces données, la demande de Téléassistance du Bénéficiaire sera plus difficile, voire impossible à gérer.

À cet effet, le/la Bénéficiaire est informé(e) que ses données personnelles sont destinées au Délégué, responsable de traitement, à ses sous-traitants et partenaires, dont le Département.

Les données du/de la Bénéficiaire sont conservées pour une durée variable selon la finalité poursuivie, augmentée le cas échéant des durées de conservation obligatoires en matière de comptabilité et de la durée légale de prescription (10 ans).

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, Bénéficiaires et Parrains disposent des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des informations les concernant ainsi que du droit de demander la limitation du traitement de ces informations.

Pour exercer ces droits, il convient d'adresser votre demande, en justifiant de votre identité :

– soit par voie postale à :

Délégué à la protection des données
EUROP TÉLÉASSISTANCE
1, Promenade de la Bonnette
92230 Gennevilliers

– soit par e-mail à : protectiondesdonnees@europ-assistance.fr

Vous disposez en outre d'un droit d'opposition au traitement de vos données.

Le cas échéant, Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL) (modalités sur www.cnil.fr).

C. COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT

Le dispositif départemental de **Téléassistance64** comprenant les prestations de base et les services optionnels qui y sont rattachés sont exclusivement réalisés dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

De ce fait, les prestations d'assistance décrites ci-après sont mises en œuvre sur le département des Pyrénées-Atlantiques.

D. CONDITIONS D'INSTALLATION ET DE MISE EN SERVICE

Vous devez vous assurer que vos installations techniques et téléphoniques sont conformes aux normes actuelles en vigueur et qu'une prise électrique disponible est à proximité immédiate de votre prise téléphonique (si vous avez un abonnement de téléphonie fixe).

Dans le cas où votre installation électrique ou téléphonique ne serait pas conforme aux normes en vigueur, l'installation du Transmetteur serait suspendue durant toute la durée des opérations de remise aux normes.

La prestation entre en vigueur à la date à laquelle le raccordement du Transmetteur à la Centrale d'écoute est confirmé par l'appel test. La prestation prend fin à la date de réception par EUROP TÉLÉASSISTANCE du Matériel restitué (Transmetteur et Médaille).

1. PRISE D'EFFET ET DURÉE DE L'ABONNEMENT

Votre présent Abonnement entre en vigueur à la date du raccordement du Transmetteur à la Centrale d'écoute mentionné sur les Dispositions Particulières, confirmé par l'appel test à la Centrale d'écoute selon les modalités précisées au chapitre 1.F.2. « INSTALLATION DU TRANSMETTEUR » ci-après.

Sa durée est au plus égale à la durée de la convention de délégation de service entre le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et le Délégué et résiliable dans les conditions décrites ci-après.

2. CONDITIONS DE RÉTRACTATION

En application de l'article L. 121-20 du Code de la Consommation, lorsque le contrat a été conclu à distance (souscription en ligne sur Internet ou par téléphone), le Souscripteur dispose d'un droit de rétractation. Ce droit peut être exercé dans un délai de 14 jours francs à compter de la date de souscription du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à :

EUROP TÉLÉASSISTANCE
1, promenade de la Bonnette
92230 Gennevilliers

Les coûts de communication découlant des alarmes et des tests cycliques de fonctionnement ne sont pas inclus dans le prix de l'Abonnement de **Téléassistance64** et vous seront facturés par votre opérateur téléphonique.

Vous recevrez, au plus tard le 31 Mars de chaque année, une attestation fiscale pour l'année précédente, vous permettant de bénéficier des avantages fiscaux disponibles dans le cadre de ce service de Téléassistance, selon la Notice d'information fiscale au dos des Dispositions Particulières.

3. PAIEMENT

Le montant de l'Abonnement précisé aux Dispositions Particulières est payable :

– soit par prélèvement automatique opéré par nos soins le 5 de chaque mois. La facturation débute le 1^{er} du mois suivant l'installation. Pour ce faire, le Souscripteur s'engage à faire parvenir en complément des Dispositions Particulières, l'autorisation de prélèvement, complétée et signée, accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire. De plus, le Souscripteur s'engage à nous signaler toute modification de son identité bancaire,

– soit par chèque bancaire, le Souscripteur s'engage à nous faire parvenir avec les Dispositions Particulières signées le montant annuel dû, puis chaque année à la même date.

Lors de la résiliation, le mois commencé est dû quelle que soit la date effective de la résiliation.

Il est précisé que les montants de l'abonnement, par contrat, seront identiques selon qu'il concerne 1 ou 2 Bénéficiaire(s). En cas d'Abonnement « couple », le Délégué mettra gratuitement à disposition des Bénéficiaires un second Émetteur (bracelet ou médaille).

4. MODIFICATION DES COTISATIONS D'ABONNEMENT

Le prix de l'Abonnement est fixe pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} Juin 2018. Il pourra être modifié à la date anniversaire en fonction du contrat liant le Délégué au Département des Pyrénées-Atlantiques.

5. DÉFAUT DE PAIEMENT

Tout défaut de paiement, quelle qu'en soit la cause, entraîne, après mise en demeure que nous vous aurons adressée et qui sera restée quinze (15) jours sans réponse, la faculté pour nous, de résilier l'Abonnement et de suspendre les prestations prévues au présent Abonnement.

En cas de résiliation, nous vous informons par lettre recommandée avec accusé de réception et la résiliation prend effet dans les quinze (15) jours suivant la date de réception de cette lettre. Vous vous engagez à nous restituer le Transmetteur dans les conditions prévues au chapitre 1-F-8 des présentes Dispositions Générales.

6. RÉSILIATION

Vous avez la faculté de résilier à tout moment votre Abonnement. Pour les modalités de restitution du Matériel, veuillez-vous reporter au chapitre 1.F.8. des présentes Dispositions Générales.

À réception de la lettre de résiliation, nous stoppons tout prélèvement à partir de la date d'effet de la résiliation.

Nous pouvons résilier le présent contrat sous réserve de vous prévenir par lettre recommandée avec accusé de réception et de respecter un préavis de 30 jours à compter de la date de réception de ce courrier, sauf en cas de défaut de paiement du montant de l'Abonnement.

7. TRANSMISSIBILITÉ – INCESSIBILITÉ

Vous ne pouvez, pour quelque cause que ce soit, céder ou transférer, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations de votre Abonnement.

De même, Vous vous interdisez de céder, de sous-louer ou de mettre gracieusement à la disposition d'un tiers tout ou partie du Matériel qui vous est confié.

Nous nous réservons le droit à tout moment de transmettre le bénéfice et les charges du contrat à tout organisme de notre convenance sans être tenus de vous en informer, dans le respect de la législation en vigueur.

Nous avons également la possibilité de modifier le Matériel qui vous est proposé sous réserve d'assurer la continuité du service, objet de l'Abonnement.

E. MODALITÉS D'UTILISATION DU SERVICE

1. CARACTÉRISTIQUES DU MÉDAILLON

Les fonctions de votre Médaille, ainsi que ses limites, sont précisées dans la notice technique élaborée par le fabricant et remise par l'installateur au moment de la mise en service.

2. INSTALLATION DU MATÉRIEL

La mise en service de l'appareil est effectuée par l'installateur mandaté par EUROP TÉLÉASSISTANCE. Le choix du modèle de Transmetteur est effectué par celui-ci en fonction de votre abonnement téléphonique. L'installateur vous communique toutes les explications nécessaires à l'utilisation de l'appareil et effectue un test de mise en service en actionnant le Médaille de manière à entrer en contact interphonique avec notre Centrale d'écoute.

Vous devez utiliser le Transmetteur et le Médaille en respectant les indications du fabricant, telles que précisées dans la notice accompagnant ce Matériel.

3. TESTS CYCLIQUES ET ALARMES TECHNIQUES

Le Transmetteur génère lui-même des tests réguliers de vérification de bon fonctionnement, selon une fréquence minimale d'une fois par semaine, en envoyant un court signal à la Centrale d'écoute. Le coût de cette communication téléphonique est à votre charge et est facturé par votre opérateur de téléphonie (sauf en cas d'installation d'un transmetteur fonctionnant sur les réseaux mobiles).

En cas d'installation du Transmetteur sur une prise électrique commandée par un interrupteur, une alarme technique sera envoyée à la Centrale d'écoute à chaque action de l'interrupteur. Les frais téléphoniques relatifs à ces alarmes techniques sont à votre charge et vous sont facturés par votre opérateur de téléphonie.

4. UTILISATION DU TRANSMETTEUR ET DE SON ÉMETTEUR

Vous devez utiliser le Transmetteur en respectant les indications du constructeur rappelées dans le mode d'emploi accompagnant l'appareil. En cas de nécessité, Vous devez appuyer sur le bouton d'alarme situé sur le Transmetteur ou actionner l'Émetteur fourni avec le Transmetteur. Le coût de la communication téléphonique est à votre charge et est facturé par votre opérateur de téléphonie.

Le Transmetteur s'autoteste selon une fréquence minimale d'une fois par semaine en envoyant un court signal à la Centrale d'écoute. Le coût de cette communication téléphonique est à votre charge et est facturé par votre opérateur de téléphonie.

En cas d'installation du Transmetteur sur une prise électrique commandée par un interrupteur, une alarme technique sera envoyée vers notre Centrale d'écoute à chaque action de l'interrupteur. Les frais téléphoniques relatifs à ces alarmes techniques sont à votre charge et vous sont facturés par votre opérateur de téléphonie.

5. UTILISATION DU DÉTECTEUR DE CHUTE

Si Vous avez pris l'option Détecteur de chute, une chute brutale sans relevage du Bénéficiaire, entraîne un appel d'urgence automatique via le Transmetteur vers notre Centrale d'écoute. Toutefois si la chute ne répond pas à ces caractéristiques, Vous devez déclencher l'alarme manuellement en appuyant sur la touche d'appel du détecteur pour être mis en relation avec notre Centrale d'écoute.

Le coût de cette communication téléphonique est à votre charge et est facturé par votre opérateur de téléphonie.

6. UTILISATION DE LA TÉLÉASSISTANCE MOBILE

Si Vous avez choisi l'option assistance mobile avec l'abonnement téléphonique fourni, Vous pouvez déclencher un appel d'urgence en appuyant sur le bouton SOS du téléphone ou sur le médaillon fourni.

Les prestations d'assistance sont accessibles dans la zone de couverture offerte par l'opérateur de radiotéléphonie. Toute garantie quant à la couverture du réseau est exclue. Nous ne répondons en aucun cas à l'impossibilité de fournir notre prestation en raison d'une panne de télécommunications GSM ou si le Bénéficiaire est situé dans une zone géographique non couverte par le réseau de l'opérateur, ou dans une zone d'ombre à l'intérieur de la zone géographique couverte (certains bâtiments par exemple).

7. CONSERVATION DU MATÉRIEL

Vous devez conserver tous les appareils en bon état d'aspect et de fonctionnement. Ils ne doivent pas être déconnectés ni déplacés sans notre autorisation préalable écrite. Vous vous engagez à ne pas faire subir de transformation au Matériel et à nous informer sans délai de tout signe de dysfonctionnement des appareils installés.

Vous êtes responsable de la bonne garde du Matériel et des accessoires qui vous sont confiés. En cas de perte ou de détérioration du Matériel, Nous nous réservons le droit de vous facturer des frais forfaitaires correspondant à la valeur d'achat à neuf du Matériel lors de la constatation de la disparition ou des dégradations.

En cas de non-respect des règles ci-dessus exposées, Nous sommes dégagés de toute responsabilité quant aux éventuels dysfonctionnements du Matériel et des conséquences en découlant.

8. MAINTENANCE DU MATÉRIEL INSTALLÉ

8.1 EN CAS D'ANOMALIE DE FONCTIONNEMENT

En cas d'anomalie de fonctionnement, Vous devez sans délai en informer notre Centrale d'écoute au 01 41 85 83 17 : le Matériel fera l'objet d'un échange, qui sera effectué par un installateur mandaté par EUROP TÉLÉASSISTANCE.

Entre la constatation du dysfonctionnement et le remplacement de l'appareil, les prestations de Téléassistance restent accessibles en composant le 01 41 85 83 17.

Lors de l'intervention de nos installateurs, Nous nous réservons la possibilité d'effectuer toutes les opérations nécessaires sur place. Vous vous engagez à laisser le libre accès de votre Domicile à l'installateur chargé de procéder au changement du Matériel.

8.2 EN CAS DE PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DU MATÉRIEL

En cas de Matériel perdu, volé ou détérioré, Nous procéderons à son remplacement et Nous nous réservons le droit de vous facturer des frais forfaitaires correspondant à la valeur d'achat à neuf de l'appareil.

En cas de Médaille perdu, volé ou détérioré, Nous procéderons à l'échange standard de celui-ci.

Dans l'attente de la réception du nouveau Médaille, Nous vous conseillons d'utiliser le bouton d'alarme situé sur le Transmetteur.

Entre la constatation de sa disparition et le remplacement de l'appareil, la Centrale d'écoute reste disponible au 01 41 85 83 17.

EUROP TÉLÉASSISTANCE se réserve le droit de vous facturer des frais forfaitaires dont le montant est mentionné aux Dispositions Particulières correspondant à la valeur d'achat à neuf de l'appareil.

9. DÉPOSE ET RESTITUTION DU TRANSMETTEUR, DE L'ÉMETTEUR, ET/OU D'UN OU PLUSIEURS MATÉRIEL(S) OPTIONNEL(S)

En cas de résiliation du présent contrat d'assistance, Vous ou vos ayants droit Vous engagez à nous restituer le Transmetteur, ainsi que ses accessoires, en bon état d'aspect et de fonctionnement dans les 30 jours suivant la date d'effet de la résiliation. Ceci est également valable pour le(s) Matériel(s) optionnel(s). Pour cela, Vous vous engagez à laisser le libre accès de votre Domicile à notre intervenant chargé de procéder à la dépose des appareils.

Vous pouvez aussi nous retourner l'ensemble des produits et ses accessoires dans leur emballage d'origine (frais d'envoi à votre charge) à l'adresse suivante :

EUROP TÉLÉASSISTANCE
1, promenade de la Bonnette
92230 Gennevilliers

10. ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE DU MATÉRIEL DE TÉLÉASSISTANCE ET CONSÉQUENCES SUR LE CONTRAT

Nous nous réservons le droit de modifier ou d'adapter notre Matériel de Téléassistance aux évolutions technologiques ou aux exigences légales et réglementaires, sous réserve de vous en informer par écrit, deux (2) mois à l'avance si ce changement modifie les règles d'utilisation et de fonctionnement par rapport à votre appareil actuel, ou s'il implique une modification de nos tarifs.

Si Vous refusez ce nouveau Matériel, Vous disposez d'un (1) mois à compter de la date de réception du courrier d'information pour nous notifier votre refus, par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce courrier vaut résiliation de votre contrat de Téléassistance. Nous entérinerons alors auprès de Vous cette résiliation par écrit. Votre appareil sera alors déposé dans les conditions prévues au paragraphe précédent.

2 DESCRIPTION DE NOS PRESTATIONS DE TÉLÉASSISTANCE

A. HORAIRES D'ACCÈS AU SERVICE

Les horaires d'accès aux prestations de Téléassistance définies aux présentes Conditions d'Utilisation, sont les suivants : **24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an.**

B. RÈGLES À OBSERVER EN CAS D'ASSISTANCE

Pour Nous permettre d'intervenir, pour la prestation d'assistance en URGENCE, **il est impératif** que Vous :

- déclenchiez votre Transmetteur de Téléassistance,
- Vous conformiez aux solutions préconisées par le Délégué.

C. LES PRESTATIONS DE TÉLÉASSISTANCE

1. L'ASSISTANCE « EN URGENCE »

En cas de besoin (chute, malaise, ...), Vous déclenchez votre Transmetteur ou votre Médaille et entrez en contact interphonique avec notre Centrale d'écoute.

Si votre état permet un dialogue, Nous analyserons avec Vous la situation d'urgence, Nous jugerons de la nature des secours à organiser et Nous alerterons les services de secours en votre nom et pour votre compte.

Nous contacterons le cas échéant vos Parrains (dépositaires des clés de votre logement), afin qu'ils se rendent chez Vous.

Vous êtes informé(e) que si Vous ne pouvez ouvrir votre porte et que Vous n'avez pas mentionné de Parrain(s) dépositaire(s) de vos clés dans votre dossier, Vous acceptez dans le cadre des présentes Conditions d'Utilisation que les services de secours envoyés à votre Domicile (pompiers, SAMU) pénètrent chez Vous par tous moyens utiles pour Vous porter assistance, sans que Nous ne puissions être tenus pour responsables des dégâts éventuels ou des coûts résultant de cette intervention, lesquels resteront à votre charge.

Si votre état ou votre situation ne permettent pas un dialogue avec notre Centrale d'écoute, Nous alertons simultanément vos Parrains (par ordre d'inscription et jusqu'à entrer en contact) et les secours d'urgence en votre nom et pour votre compte.

Si Vous êtes hospitalisé(e) en urgence à la suite de cette intervention, Nous informons dès que possible vos Parrains (par ordre d'inscription et jusqu'à entrer en contact).

En cas d'intervention déclarée injustifiée par les services de secours ces derniers pourront vous adresser une facture d'intervention. Nous nous réservons le droit de vous refacturer ces frais d'intervention dans le cas où facture nous serait adressée directement par les services de secours.

2. L'ENTRETIEN CONVIVAL

En dehors des cas d'urgence, Vous pouvez aussi déclencher votre Transmetteur pour entrer en contact avec notre Centrale d'écoute et engager avec nos chargés d'assistance un dialogue convivial.

3. LE DISPOSITIF DE GÉOLOCALISATION

Les prestations d'assistance sont accessibles dans la zone de couverture du Matériel GSM offerte par l'opérateur de radiotéléphonie.

Toute garantie quant à la couverture du réseau est exclue. Nous ne répondons en aucun cas à l'impossibilité de fournir notre prestation en raison d'une panne de télécommunication GSM ou si le Bénéficiaire est situé dans une zone géographique non couverte par le réseau de l'opérateur, ou dans une zone d'ombre à l'intérieur de la zone géographique couverte (par exemple, certains bâtiments).

Le Bénéficiaire a la possibilité à tout moment de retirer l'autorisation de géolocalisation donné lors de la souscription du contrat. Cette demande doit être faite par écrit et préciser la période concernée par le retrait de l'autorisation. Le Bénéficiaire est informé que le retrait provisoire ou définitif de l'autorisation de géolocalisation empêchera la Centrale d'écoute de procéder à ses prestations dans des conditions normales faute de géolocalisation.

Il en accepte d'ores et déjà toutes les conséquences préjudiciables et s'interdit de rechercher des responsabilités auprès d'EUROP TÉLÉASSISTANCE ou de ses prestataires pour les faits qui en découleraient.

En cas de retrait de l'autorisation permanente de géolocalisation par le Bénéficiaire, le coût des prestations ne sera ni réduit, ni proratisé, le Bénéficiaire étant à l'origine de la modification desdites prestations.

3 OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS D'EUROP TÉLÉASSISTANCE

A. OBLIGATIONS DU (DES) BÉNÉFICIAIRE(S)

Vous vous engagez à nous informer de toute modification intervenant dans votre dossier, en particulier toute modification de votre adresse, de l'identité de votre médecin traitant, des noms et des numéros de téléphone de vos Parrains, de votre numéro de téléphone, du code d'accès de votre logement, le cas échéant.

À défaut, nous serions dégagés de toute responsabilité en cas d'impossibilité pour nous d'exécuter les prestations telles que prévues dans le présent contrat.

Vous vous engagez à nous informer de tout départ prolongé de votre Domicile (vacances, cure médicale, maison de retraite, etc.) et de toute coupure volontaire de l'alimentation électrique générale de votre Domicile.

Vous vous engagez à nous signaler tout changement d'opérateur téléphonique ou de technologie (réseau commuté, dégroupage partiel ou total, ADSL ou fibre...).

Vous vous engagez de même à nous signaler toute coupure de fourniture de vos services électriques et téléphoniques nécessaires au bon fonctionnement du Matériel.

B. LIMITES DE RESPONSABILITÉ

Nous ne pouvons être tenus pour responsables des manquements à l'exécution des prestations résultant des cas de force majeure ou d'événements tels que guerres civiles ou étrangères, instabilité politique notoire, mouvements populaires, émeutes, actes de terrorisme, réprésailles, restriction à la libre circulation des personnes ou des biens, vandalisme, grèves, explosions, catastrophes naturelles, désintégration du noyau atomique, ni des retards dans l'exécution des prestations résultant des mêmes causes.

Ne peut donner lieu à notre intervention toute prestation non expressément prévue par les présentes Conditions d'Utilisation.

Nous ne pouvons en aucun cas nous substituer aux organismes de secours (SAMU, Pompiers, médecins ...) et à leurs décisions.

Nous ne pourrions voir notre responsabilité mise en jeu si l'interruption de nos prestations ou leur dysfonctionnement sont dus à :

- une erreur de manipulation par le Bénéficiaire lors de l'installation du Transmetteur ou du Médaille, au déplacement sans notre accord ou au débranchement volontaire ou fortuit du Matériel depuis le réseau électrique et/ou téléphonique,
- une omission de nous informer du dysfonctionnement du Transmetteur ou du Médaille, constatable sur place, ou à une information tardive d'EUROP TÉLÉASSISTANCE,
- un usage du Transmetteur ou du Médaille non conforme aux spécifications prévues dans la notice du fabricant, à toute dégradation ou disparition du Transmetteur ou du Médaille après installation,
- une occupation de la ligne (téléphone mal raccroché, modem ou fax en cours de transmission, appel en cours sur une autre prise téléphonique, etc...),

- une dégradation du Matériel par une action extérieure,
- l'omission de transmission de la Fiche Confidentielle vous concernant,
- des informations erronées ou falsifiées ou non mises à jour vous concernant, Vous ou la/les personne(s) dépositaire(s) de vos clés,
- votre refus ou celui de la personne à votre chevet de suivre nos préconisations, lors d'un appel en interphonie,
- une indisponibilité, non signalée préalablement, du(des) Parrain(s) ou à leur refus d'intervenir malgré notre sollicitation,
- un problème mettant en cause les installations privatives d'alimentation électrique ou téléphonique ou du réseau Internet ou de desserte de votre logement, ainsi que les abonnements et les réseaux publics et privés d'électricité et de téléphonie,
- toute interruption ou suspension des services indispensables à la réalisation des prestations d'assistance prévues dans le présent document,
- des dysfonctionnements ou des coupures, ou absence du réseau électrique ou téléphonique auquel votre Transmetteur est raccordé,
- des dysfonctionnements ou des coupures du réseau GPRS/GSM et/ou du réseau Internet auquel votre Transmetteur est raccordé
- une coupure due à un défaut de paiement de votre abonnement électrique, téléphonique ou Internet,
- une mauvaise qualité du signal GPRS/GSM auquel votre Transmetteur pourrait être raccordé.

Comment remplir votre dossier de souscription ?

DOCUMENTS À COMPLÉTER ET À NOUS RENVOYER :

- **Dispositions Particulières** : il s'agit de votre contrat. Après l'avoir complété et signé, retournez le 1^{er} volet (feuillet réservé à EUROP TÉLÉASSISTANCE) sans oublier d'indiquer votre mode de règlement :
 - par **prélèvement automatique** : joignez le mandat de prélèvement SEPA, accompagné de votre Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.),
 - OU
 - par **chèque** : joignez votre chèque du montant total annuel à l'ordre d'Europ Téléassistance.

Envoyez l'ensemble à l'aide de l'enveloppe ci-jointe à :
EUROP TÉLÉASSISTANCE
1, promenade de la Bonnette
92633 Gennevilliers

DOCUMENTS À CONSERVER :

- **Dispositions Particulières** : conservez le 2^e volet de votre contrat, associé aux Dispositions Générales.
- **Dispositions Générales** : lisez-les et conservez-les ; elles décrivent vos services de Téléassistance et font partie de votre contrat.
- **Avis de mise en service** : ce document vous sera remis par le technicien le jour de l'installation ; vous devrez le signer et conserver votre exemplaire.

Information sur les avantages fiscaux disponibles dans le cadre de nos services de Téléassistance*

Le Code Général des Impôts institue une aide qui prend la forme d'un crédit d'impôt, égal à 50% des sommes versées pour des prestations réalisées par des organismes agréés en matière de services à la personne.

À ce titre, les montants versés à notre société en 2018 pour les services de Téléassistance⁶⁴, dont vous bénéficiez, ouvrent droit à cet avantage fiscal (au regard de la Loi de Finances en vigueur).

Tous les contribuables peuvent en bénéficier, qu'ils soient imposables ou non à l'impôt sur le revenu. Ce crédit d'impôt est égal à 50% des sommes versées pour des prestations réalisées par des organismes agréés en matière de services à la personne, comme EUROP TÉLÉASSISTANCE.

Cela signifie que 50% des montants versés à EUROP TÉLÉASSISTANCE en 2018 seront déductibles au titre de l'impôt 2018 ou bien vous serez remboursés selon les cas de figure.

Ainsi, soit :

1) Vous payez un impôt : le crédit d'impôt sera déduit de votre montant d'impôt à payer.

Si le crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt, le surplus donnera lieu à un remboursement par les services des impôts.

2) Vous ne payez pas d'impôt : la totalité du crédit d'impôt vous sera versé par les services des impôts.

Pour bénéficier de ce crédit d'impôt, il n'est pas nécessaire d'être imposable. Il vous suffira, lors de votre déclaration sur le revenu 2018 (qui sera à faire en 2019) de remplir la ligne 7DF de votre déclaration fiscale, et d'y indiquer le montant versé à la Téléassistance lors de l'année 2018. Pour vous aider à compléter votre déclaration fiscale, nous vous ferons parvenir une attestation fiscale stipulant le montant versé en 2018 pour vos services de Téléassistance.

* Art. 199 sexdecies du code général des impôts, modifié par la LOI n°2016-1917 du 29 décembre 2016 – art.82.

Pour information, les explications fournies sur le site des impôts concernant le crédit d'impôt :

Quelle est la différence entre une réduction d'impôt et un crédit d'impôt ?

La réduction d'impôt vient en déduction de l'impôt calculé selon le barème progressif.

Dans le cas où le montant de la réduction d'impôt est supérieur au montant de l'impôt, **il ne peut y avoir de remboursement : votre impôt est donc ramené à 0 €.**

Le crédit d'impôt est également déduit de l'impôt calculé.

Contrairement à la réduction d'impôt, si le crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt, le surplus (ou la totalité si vous n'êtes pas imposable) donne lieu à remboursement par la Direction Générale des Finances Publiques.

Notice d'utilisation

Votre Matériel :

Ce Matériel est compatible avec toutes les lignes téléphoniques même sans abonnement

► Votre Transmetteur : Le QUIATIL EASY



► Votre Émetteur : médaillon ou bracelet



à votre
cou

ou



à votre
poignet

PÉRIPHÉRIQUES OPTIONNELS :



Détecteur
de chute



Détecteur
de fumée



Détecteur
de gaz



Détecteur
d'inactivité



Boîte
à clés



Téléassistance mobile
(avec carte SIM 1 heure)



Appels de convivialité
(1 appel hebdomadaire)

Comment utiliser votre Matériel au quotidien ?

- 1 Appuyez sur le bouton de votre médaillon, de votre bracelet, ou sur le bouton rouge de votre transmetteur pendant une seconde si vous souhaitez appeler la Centrale d'écoute de Téléassistance.
- 2 Ne déplacez pas votre transmetteur après sa mise en service par le technicien, la connexion au réseau téléphonique pouvant être perturbée.
- 3 Ne débranchez ni la prise téléphonique ni la prise d'alimentation électrique de votre transmetteur.
- 4 N'hésitez pas à tester tous les mois votre médaillon en déclenchant un appel d'urgence.

Informations complémentaires

- **Le voyant rouge clignote** : votre transmetteur est en dérangement technique. N'hésitez pas à nous contacter au numéro d'assistance technique ci-dessous.
- **Le voyant vert clignote** : vérifiez que votre transmetteur n'a pas été débranché accidentellement.
- **Si vous modifiez votre abonnement téléphonique** (changement d'opérateur, abonnement Internet, etc.), merci de nous en informer immédiatement ; votre transmetteur risque de ne plus pouvoir envoyer des appels d'urgence.
- **Si vous vous absentez quelques jours**, il est important de prévenir le plateau de Téléassistance (en appuyant sur votre bouton d'appel d'urgence) qui validera avec vous la procédure à suivre.

ASSISTANCE TECHNIQUE

En cas de dysfonctionnement, vous pouvez contacter notre service d'assistance au : **01 41 85 83 17**
(coût d'un appel national depuis un poste fixe)



Europ Téléassistance
Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 € - 453 798 647 RCS Nanterre
Agréée Services à la personne sous le numéro N/040908/F092/S/055
Siège social : 1, promenade de la Bonnette - 92230 Gennevilliers
Adresse postale : 92633 Gennevilliers cedex - Tél. : 01 41 85 86 86 - N° TVA : FR 80453798647

*Vous vivez, nous veillons